

Conditions générales d'offre

N'est pas compris dans cette offre toute autre chose qui ne serait pas indiqué dans l'offre.

En cas de demande d'intervention supplémentaire suite à une demande de votre part, nous facturerons l'intervention et vous ferons parvenir la facture séparément.

Veuillez prendre note qu'au 01.01.2024, le taux de TVA passe de 7.7% à 8.1%. Nous vous informons que cette modification sera effective sur tous les documents édités dès cette date. Ce qui signifie qu'une commande passée en 2023 aura le taux de TVA inscrit à 7.7% mais que si la marchandise et le service est emportée ou livrée sur 2024, le taux facturé sera à 8.1%.

Intervention :

Nous intervenons en fonction de la météo et dans le respect du cycle de la nature
Nous planifions nos interventions et vous informons par message ou téléphone du jour de l'intervention
Nous nous permettons de modifier les jours d'intervention le jour même en cas de besoin (météo, autres) nous vous informerons aussi par message ou téléphone

Arrosage : plantation et transplantation

Le premier arrosage sera fait par l'entreprise et les arrosages suivants seront fait par vos soins.
Nous rappelons que tous végétaux plantés nécessitent un arrosage régulier pendant la première année d'implantation et un arrosage plus ponctuel lors de la deuxième année. Au vu des fortes chaleurs que nous subissons actuellement et surtout avec le manque de précipitations des derniers mois, les nouvelles plantations doivent être particulièrement bien suivies cette année.
Merci de prendre en considération que nous ne remplacerons pas les végétaux qui auront péri par manque d'eau.

Système d'arrosage :

Nous ne sommes pas responsables du système d'arrosage mis en place et n'intervenons pas dans les réglages ou remplacement de pièces. En cas de demandes nous pouvons contacter avec votre accord un sous-traitant.

Mandat : autres demandes

Nous pouvons mandater selon les travaux demandés nos sous-traitant nous gérons l'organisation et facturons les prestations.

Mode de paiement :

Le paiement des factures s'effectue net à 10 jours.
Pour les contrats annuels une facturation mensuelle vous sera transmise

Questions et demandes :

Nous nous tenons à disposition pour tout complément d'informations ou questions
Éventuelles.

Intervention PPE:

Toute intervention dans une PPE doit être respectée en cas de litige entre co-proprétaire ceci ne nous incombe pas.
Lors de nos interventions nous devons pouvoir nous garer en tranquillité et faire le travail pour lequel nous sommes mandaté, en cas de problème nous quitterons le lieux de l'intervention mais facturerons l'intervention comme prévu et notifierons ceci à la gérance ou responsable de la PPE
Toutes communication doit nous parvenir par mail en cas de demande spécifique en relation avec nos interventions.

En vous souhaitons une bonne réception de notre offre.

Nous vous remercions de votre confiance, EclatVert Paysages, Bayet Grégory

En cas d'acceptation de l'offre merci de la renvoyer signée et datée soit par mail soit par courrier

EclatVert Paysages-Bayet Grégory-Rte des Biolettes 16-1054 Morrens - info@eclatvert.ch